

SOCOTEC

# CODE ÉTHIQUE GROUPE SOCOTEC

MARS 2022



SOCOTEC

# SOMMAIRE

Le mot du Président

- 1 Valeurs et principes du Groupe SOCOTEC
- 2 Code Éthique - Règles détaillées
- 3 Mise en œuvre du Code



**Hervé Montjotin**  
CEO du Groupe SOCOTEC



Notre expansion géographique et le renforcement de nos expertises est au cœur de notre ambition de leadership international.

Incarner un leadership fort dans nos segments de la construction, des infrastructures et de l'industrie impose une rigueur et une discipline quotidienne quant au respect de notre code de déontologie professionnelle et la transposition de nos valeurs dans tout ce que nous faisons pour nos équipes, nos clients, nos partenaires.

**Ce Code Éthique dont j'ai souhaité qu'il reprenne nos valeurs et engagements, est notre code de conduite à tous.**

Être tiers de confiance c'est respecter des valeurs éthiques communes, collectives et individuelles, entrant dans une démarche proactive.

L'adhésion de tous est essentielle, partout où nous sommes implantés, afin d'inscrire durablement notre Groupe tant dans une démarche d'impartialité face aux exigences de conformité, d'excellence apportée sur la qualité de nos actions, que d'approche respectueuse sur les plans humain et du développement durable vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes.

Ce Code Ethique est à la fois un outil qui doit guider nos actions, un vecteur de cohérence comme de cohésion, aussi bien qu'un code de bonne conduite comprenant les principes fixés par le Groupe ou par la loi.

Chaque manager doit le faire connaître à tout nouvel arrivant et donner du sens à ces principes au cœur de la réussite de notre projet de leadership, de la promotion de notre marque et de son usage réfléchi pour un rayonnement à l'échelle internationale.

Ces façons d'agir au cœur de notre code de conduite doivent permettre de confirmer notre positionnement d'acteur référent si chacun d'entre nous veille à en respecter tous les principes et adoptent des méthodes de travail adaptées.

Nous nous devons d'être irréprochables.

**Je compte sur vous et votre engagement pour faire du Groupe SOCOTEC le leader de référence qui crée la confiance auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.**





**SOCOTEC**

# 1 VALEURS ET PRINCIPES DU GROUPE

# VALEURS DU GROUPE

Définir les valeurs de notre Groupe, c'est définir l'esprit qui nous anime, la philosophie qui nous rassemble. Elles constituent un patrimoine, une identité que nous partageons. Partout dans le monde, nos valeurs structurent notre démarche professionnelle et imprègnent les relations que nous entretenons avec nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires.



## ENGAGEMENT & EXCELLENCE

- **Agir avec exemplarité**
- L'**engagement** fait écho à l'implication de chacun de nos collaborateurs dans son travail quotidien, engagement auprès de nos clients dans la prévention de leurs risques, engagement auprès de ses collègues et engagement sociétal pour rendre le monde plus sûr et plus durable.
- L'**excellence** traduit notre volonté d'améliorer en permanence nos compétences et d'anticiper les besoins futurs pour être toujours à la pointe de nos métiers en tant que **tiers de confiance**



## AUDACE & INITIATIVE

- **Prendre des risques avec un esprit entrepreneurial : agile et fiable à tout instant.**
- Savoir remettre en question le quotidien doit être au cœur de nos activités. En cultivant notre curiosité, en conjuguant nos savoir-faire et en libérant nos énergies, nous ouvrons de nouvelles voies et proposons des **solutions innovantes**, créatrices de différenciation et de **valeur ajoutée**. En osant, nous permettons à nos clients d'aller plus vite et plus loin et leur donnons ainsi la capacité d'anticiper



## RESPONSABILITÉ & SOLIDARITÉ

- **Être apporteur de solutions : risk management, transition verte, urbanisation et villes de demain, développement durable.**
- Chez SOCOTEC, le professionnalisme se vit au travers d'objectifs individuels clairs, assumés par chacun et d'objectifs collectifs d'entreprise connus de tous. Cet esprit de responsabilité est la garantie pour nos clients de la **qualité et du professionnalisme** de nos équipes.
- Associé à la **responsabilité sociétale**, il traduit notre raison d'être et l'engagement de chacun à agir pour la sécurité des personnes et les enjeux liés à la Ville de demain.

# 2

## CODE ÉTHIQUE RÈGLES DÉTAILLÉES

- 2.1 Respect des Lois et Règlements
- 2.2 Respect des personnes
- 2.3 Intérêts du groupe
- 2.4 Vigilance - Anti-corruption
- 2.5 Environnement et développement durable



**Le respect des lois et règlements** tant locaux qu'internationaux est au cœur du Code Éthique du groupe SOCOTEC dont les règles s'imposent à chacun d'entre nous. Nous devons adopter un comportement intègre et responsable, respectueux des normes et valeurs éthiques.

## RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

**Ce principe fondamental doit diriger le quotidien des équipes du groupe SOCOTEC.**

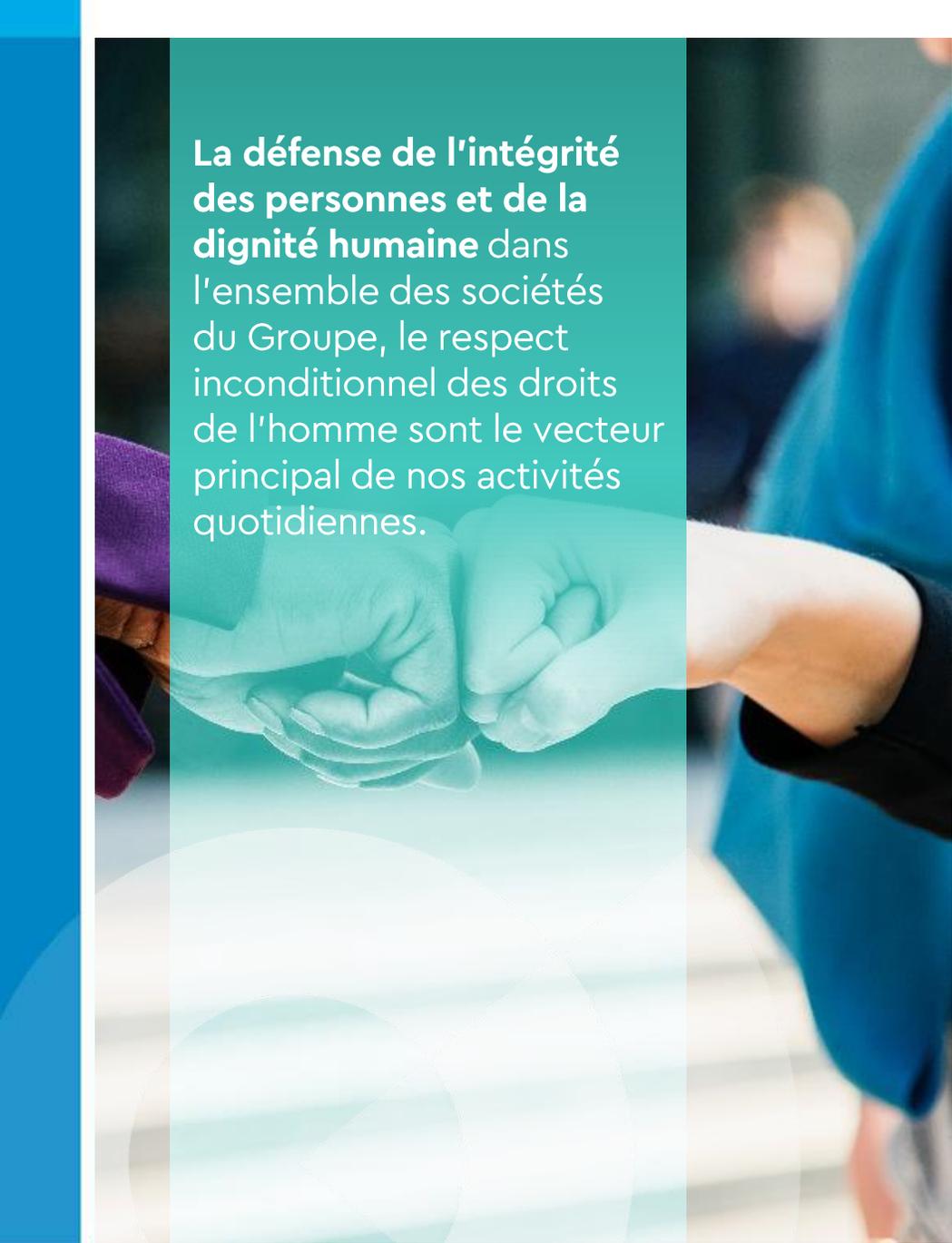
Cette exigence garantit l'intégrité et la réputation de notre Groupe et de chacun d'entre nous.

Notre force réside dans notre présence dans le Monde entier qui implique un respect de l'ensemble des normes applicables dans chacune des plateformes et filiales tant localement qu'à l'international.

Toute infraction aux lois et règlements peut engager la responsabilité individuelle civile et/ou pénale de chaque salarié dans chaque pays.

Ces infractions peuvent entacher la réputation du Groupe et porter atteinte à nos ambitions, c'est pour cela qu'il n'y aura aucune tolérance à l'égard des comportements en infraction avec ces règles.

C'est ensemble que nous travaillons à atteindre l'exemplarité.



La défense de l'intégrité des personnes et de la dignité humaine dans l'ensemble des sociétés du Groupe, le respect inconditionnel des droits de l'homme sont le vecteur principal de nos activités quotidiennes.

## RESPECT DES PERSONNES

Cette exigence s'articule autour de nos actions en faveur de nos salariés et de nos parties prenantes, dans le respect des normes en vigueur tant en France qu'à l'étranger.

**L'intégrité et le respect des personnes sont au cœur des valeurs du groupe SOCOTEC.**

Le groupe SOCOTEC se conforme aux principes :

- de la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies](#),
- aux huit conventions fondamentales de [l'Organisation Internationale du Travail](#) (OIT), notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants,
- aux principes du [Pacte Mondial des Nations unies](#).

**Le capital humain du groupe SOCOTEC constitue son principal actif.**

Le respect de ses collaborateurs est donc une valeur essentielle.

La diversité et l'égalité des chances sont des valeurs chères à notre Groupe auxquelles tous les collaborateurs doivent concourir et adhérer, ce quel que soit leur rattachement géographique.

**La diversité permet la complémentarité et l'efficacité.**



Le groupe SOCOTEC est profondément attaché à la **diversité et à l'égalité des chances pour l'ensemble de nos salariés** quelle que soit leur position hiérarchique ou leur emplacement géographique.

## RESPECT DES PERSONNES

### LUTTE CONTRE DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT - DIGNITÉ

**Toute forme de discrimination ne saurait trouver sa place au sein du Groupe et sera fermement sanctionnée.**

Il y a discrimination lorsqu'on traite différemment ou négativement une ou plusieurs personnes en raison de leurs caractéristiques personnelles, de leurs croyances, de leurs convictions ou de tout autre motif interdit par la loi, y compris l'origine nationale ou ethnique, la culture, la religion, les convictions politiques, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition physique ou toute forme de handicap.

**SOCOTEC veille à ce que les comportements suivants ne puissent avoir cours dans notre Groupe :**

- Comportements instaurant un **climat intimidant ou offensif** à l'égard de tout salarié, stagiaire, intérimaire du Groupe ;
- Comportement susceptible de **porter atteinte à la sensibilité d'autrui**, c'est-à-dire toute attitude **violente ou à caractère sexuel** notamment mais de façon non limitative tout contact physique non désiré, tout **geste ou affirmation aussi bien écrite qu'orale à connotation sexuelle, toute circulation d'images indécentes.**

Toute obstruction faite au signalement d'un comportement contrevenant à ces principes sera également sanctionnée. **Seules la promotion des compétences et la valorisation du travail et de l'engagement doivent dicter l'évaluation et la progression des salariés du Groupe.**

Notre Groupe assurait déjà la protection des données au travers de la conformité aux réglementations émises par la CNIL.

L'entrée en vigueur du **RGPD\*** ce règlement a entraîné la mise en conformité des filiales du Groupe à ce dispositif. Le Groupe a également déployé une politique propre à la cybersécurité à laquelle s'ajoute une procédure de gestion de crise spécifique à ce risque avec une gouvernance dédiée.

## RESPECT DES PERSONNES

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - RGPD

**Nous garantissons la confidentialité des données personnelles de nos salariés mais également des données que nous échangeons dans le cadre de nos relations d'affaires à l'interne dans notre Groupe ou avec nos parties prenantes.**

En tant que salariés du Groupe SOCOTEC, nous respecterons cette confidentialité dans le cadre de nos fonctions.

**Ainsi, nous veillerons à ne jamais collecter des données, les copier ou les utiliser sans l'autorisation préalable de leur titulaire et en nous assurant de la nécessité de cette collecte.**

Nous nous assurerons qu'aucune donnée ne sera diffusée de quelque façon que ce soit à un tiers ou à toute personne qui n'y serait pas dûment autorisée.

Le délégué à la Protection des Données est joignable à l'adresse suivante : [dataprotection@socotec.com](mailto:dataprotection@socotec.com)

\* RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données (RE no 2016/679)



Le groupe SOCOTEC repose sur la **loyauté** et la **fiabilité** de ses **collaborateurs**, relai auprès de nos partenaires et fournisseurs de l'image de notre société.

# INTÉRÊTS DU GROUPE

## FIERTÉ D'APPARTENANCE

La réputation du Groupe passe par l'intégrité de ses salariés et leur attachement à SOCOTEC.

Dès lors, nous sommes tenus à un devoir de réserve qui nous impose de ne pas dénigrer la société ou ses dirigeants en public ou lors de déclarations à la presse.

Nous avons également **le devoir de respecter la confidentialité** des informations sensibles ou internes au groupe, notamment le savoir-faire, les stratégies commerciales et les techniques développées au sein du Groupe.

**Éthique personnelle, valeurs du groupe et bon sens dans l'usage des marques du Groupe SOCOTEC, sont des principes qui doivent guider nos actions.**

Agir avec rigueur, cohérence, intégrité, et indépendance dans l'utilisation de nos expertises est essentielle à notre image et à l'esprit de cohésion qui doit nous réunir et nous rendre fiers de faire notre métier.

Nous avons tous, en tant que collaborateur du Groupe, le devoir de protéger et de ne pas porter atteinte à la marque SOCOTEC ainsi qu'à l'ensemble des marques, qui sont la propriété intellectuelle du Groupe.



## INTÉRÊTS DU GROUPE

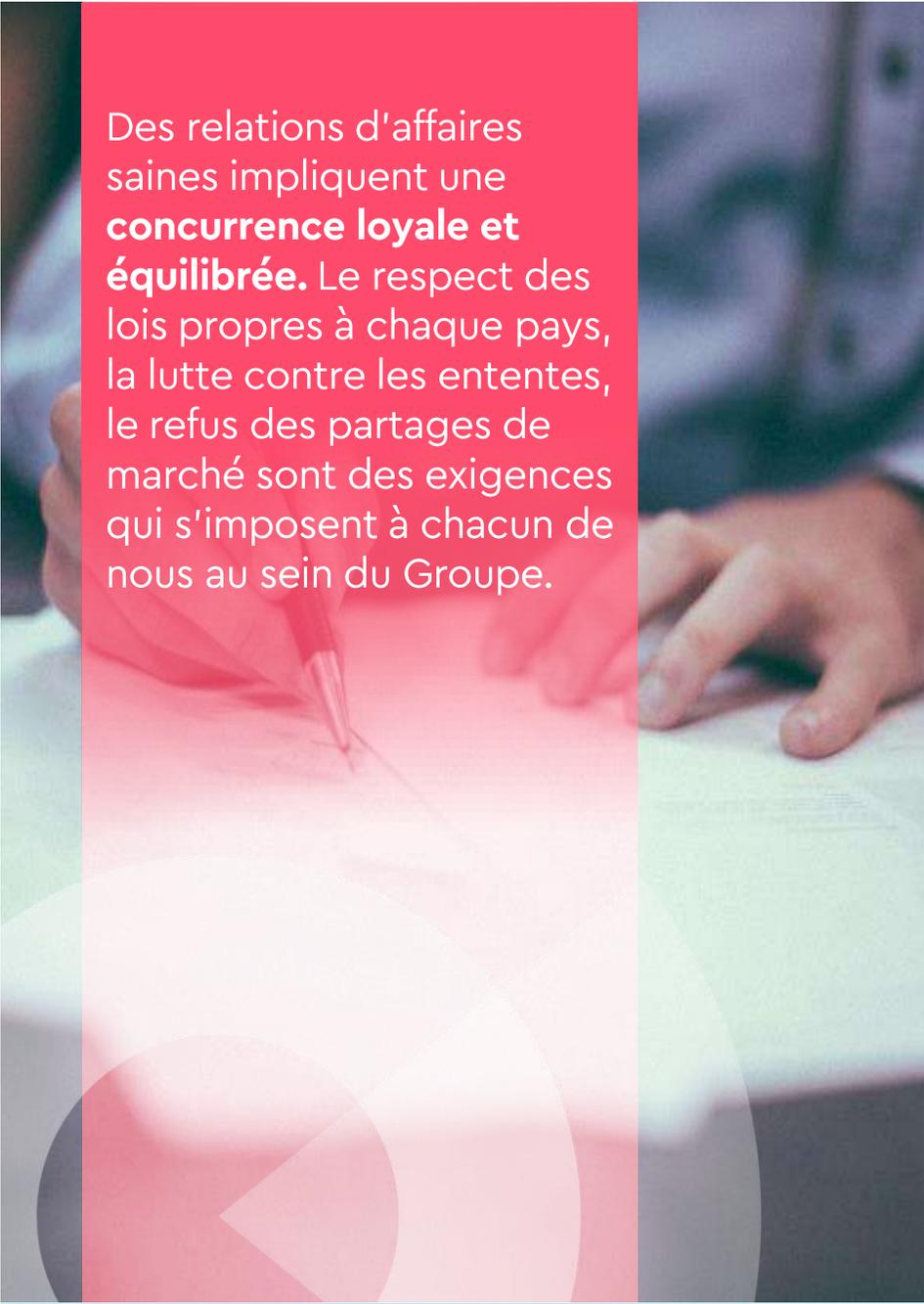
### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Notre marque, constituée de notre logotype et de la dénomination SOCOTEC, est protégée et déposée à travers le monde. La marque de certification « SOCOTEC Certification International », dérivée de la marque SOCOTEC, est également la propriété intellectuelle du Groupe. Leur utilisation obéit à des règles spécifiques, formalisées dans des chartes graphiques dédiées.

Le respect de notre identité visuelle et l'utilisation conforme de notre logotype, selon la charte graphique fournie par la Direction Communication-Marketing sont impératifs pour garantir l'intégrité de notre marque et son rayonnement.

**La création de nouvelle marque ou nom de domaine, l'utilisation de la marque par des tiers ne peuvent se faire sans validation préalable par la Direction Communication-Marketing (cf. procédure Partenariat).**

L'usage ou la reproduction des marques SOCOTEC par les collaborateurs du Groupe sont totalement interdits en dehors de l'exercice de leurs fonctions, et seraient constitutifs de contrefaçon. Toute création intellectuelle issue de renseignements confidentiels acquis par un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions et activités au sein du groupe SOCOTEC appartient également au Groupe, même si cette création a été produite en dehors du cadre des fonctions du collaborateur.



Des relations d'affaires saines impliquent une **concurrence loyale et équilibrée**. Le respect des lois propres à chaque pays, la lutte contre les ententes, le refus des partages de marché sont des exigences qui s'imposent à chacun de nous au sein du Groupe.

# INTÉRÊTS DU GROUPE

## CONFLIT D'INTÉRÊT ET CONCURRENCE

Nous devons accorder une attention particulière aux situations de **conflit d'intérêt** c'est-à-dire toute situation dans laquelle l'intérêt personnel entre en conflit avec l'intérêt de la Société.

Il y a **conflit d'intérêts réel** lorsque l'objectivité, l'indépendance ou le jugement d'une personne est compromis par une divergence entre ses intérêts personnels et l'intérêt professionnel ou public. Il y a **conflit d'intérêts potentiel** lorsqu'il est raisonnablement probable qu'un conflit d'intérêts survienne. Il y a **conflit d'intérêts apparent** lorsqu'un observateur pourrait raisonnablement conclure qu'un conflit d'intérêts existe, même si ce n'est pas le cas.

Il revient à chaque collaborateur d'informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt potentiel et de s'abstenir de toute intervention pour les cas concernés.

Le groupe **SOCOTEC** respecte le droit de tous les collaborateurs à effectuer des investissements ou des affaires en dehors de l'environnement de travail, à condition qu'il s'agisse d'activités légales et compatibles avec l'intérêt du Groupe.



Les relations avec les clients et partenaires commerciaux imposent un climat de **collaboration, respect et confiance mutuels fondés sur l'intégrité et l'honnêteté. Une charte fournisseurs est disponible au sein du Groupe.**

## INTÉRÊTS DU GROUPE

### RELATION AVEC LES PARTIES TIERCES : CLIENTS ET PARTENAIRES COMMERCIAUX

Ces relations imposent un climat de collaboration, respect et confiance mutuels fondés sur l'intégrité et l'honnêteté.

A l'égard de tous nos clients, nous devons viser l'excellence en nous efforçant de leur garantir qualité et professionnalisme, au travers de relations clairement établies et négociées de bonne foi.

Des rapports équitables et sains avec nos parties tierces : fournisseurs, sous-traitants et consultants, sont fondamentaux pour la réussite et le développement de notre Groupe.

A cette fin, les procédures d'achats du Groupe doivent être strictement respectées tant pour la sélection de ces acteurs qui devront être fiables et intègres, que dans le suivi des relations contractuelles.

**Ainsi, la mise en œuvre de due diligences\* devra également être observée par tous. Le Process Due Diligence et sélection des parties tierces est accessible sur intranet. À ce titre, nos parties tierces, partenaires de confiance, peuvent être amenées à remplir des déclarations de conformité.**

**Pour toute question, les collaborateurs s'adresseront au Compliance Officer Groupe ou aux Local Compliance Officer.**

\* La due diligence est une analyse préalable du contexte d'une opération avec un tiers (clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires) avec lequel l'entreprise envisage de contracter.



Clé de voute du Code Éthique, la lutte contre la corruption est une exigence nécessaire, raison pour laquelle nous sommes tous, salariés du Groupe, existants comme entrants, formés à adopter les bons réflexes face aux situations à risque.

# VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Corruption

La corruption est le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de **solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.**

On distingue :

- la **corruption active** : fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée
- de la **corruption passive** : fait, pour la personne investie de la fonction déterminée, d'accepter le don ou l'avantage.

En France, ces délits sont punis de 10 ans d'emprisonnement et d'un million d'euros d'amende, dont le montant peut être porté au double du produit de l'infraction.

**En cas de doute, vous pouvez vous adresser au Comité Éthique.**

**Tout fait de corruption ou non-éthique doit être rapporté via la procédure d'alertes interne au Groupe.**

Les cadeaux et les invitations doivent être raisonnables en valeur et en fréquence, octroyés de bonne foi, adaptés aux circonstances, donnés au seul contact commercial, et enregistrés de manière transparente. **Le plafond pour tout cadeau reçu ou offert est fixé à 100€ en Europe et est adapté au train de vie local dans les filiales.**



# VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Cadeaux

Les cadeaux et les invitations ne doivent pas être utilisés ou donner l'impression d'être utilisés à des fins de corruption. **Ils doivent dans tous les cas respecter la procédure cadeau du Groupe ainsi que les principes généraux suivants :**

- Être conformes aux lois et réglementations tant locales qu'internationales
- Intervenir à l'occasion d'un événement particulier (fêtes, nouvel an, ...) ou en relation avec un objectif légitime lié à l'activité de l'entreprise (postérieur à la signature d'un contrat, réunions, visite des installations, ...)
- S'inscrire dans les habitudes sociales et culturelles du pays
- Être appropriés au regard des circonstances, et notamment **proscrits en cas de transaction commerciale importante** en cours (appel d'offres, préparation d'avenant, etc.)
- **Jamais sous forme d'espèces**
- D'une **valeur raisonnable**, adaptée au niveau du récipiendaire, y compris dans sa répétition
- N'être remis qu'au **contact professionnel et donnés de façon transparente.**
- Être **enregistrés de façon transparente** dans les livres comptables de la filiale ou déclaré à son supérieur.

La procédure cadeaux est disponible pour les salariés du groupe SOCOTEC sur Intranet ou auprès du supérieur hiérarchique.

**Le lanceur d'alerte est une personne physique**, qui de bonne foi, révèle ou signale un crime, un délit ou une menace à l'intérêt général dont il a connaissance personnellement.

## VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - LANCER L'ALERTE

Lorsque vous êtes confrontés à un cas de corruption ou de comportement non éthique, vous pouvez lancer l'alerte.

**En cas de doute, tout salarié du Groupe peut contacter son supérieur hiérarchique ou le Compliance Officer Groupe ou le Comité Éthique qui l'aideront dans la marche à suivre.**

Le lanceur d'alerte jouit de la protection la plus étendue, en interne et en externe, lui permettant de ne pas être inquiété lors du signalement et à l'issue de celui-ci quelle qu'elle soit. Il peut rester anonyme.

**La signalement fait par le lanceur d'alerte sera traité en toute confidentialité et l'auteur sera à l'abri de toute forme de représailles, de discrimination ou de rétorsion.**

Le lanceur d'alerte, en l'absence de danger grave et imminent doit respecter la procédure présentée sur nos sites web.



**Le lanceur d'alerte peut utiliser la page dédiée sur le site [socotec.com](http://socotec.com) ou l'adresse email du Comité Éthique : [ethics.committee@socotec.com](mailto:ethics.committee@socotec.com)**



Le blanchiment d'argent et l'abus de bien social sont des délits.

## VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

### VIGILANCE FINANCIÈRE TRANSACTIONS ET TRANSFERT DE FONDS

Le **blanchiment d'argent** consiste à dissimuler les fonds provenant d'activités illégales. **L'abus de bien social** consiste à utiliser en connaissance de cause les biens, le crédit, les pouvoirs ou les voix de la société à des fins personnelles, directes ou indirectes.

La Direction Financière vérifie systématiquement l'origine des fonds et financements ainsi que toute transaction intervenant via le Groupe. Elle adresse fréquemment des formulaires de KYC aux partenaires bancaires.

**Nous avons tous, en tant que collaborateurs du Groupe SOCOTEC, le devoir de faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués, notamment par des partenaires ou vers des fournisseurs.**

Si un élément quelconque d'une transaction proposée semble inadéquat ou susceptible de violer toute loi ou réglementation en vigueur ou des politiques et procédures du Groupe, nous devons informer sans délai la Direction Finances, le Comité Éthique ou le Compliance Officer Groupe.

**La Charte Trésorerie est disponible sur l'Intranet et sur demande pour les salariés du Groupe.**



Le Code Éthique s'inscrit en parallèle du Guide d'autorisations Managers du Groupe SOCOTEC.

# VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

## CONTRÔLES INTERNES – ORGANES DE CONTRÔLES

Le **Code Éthique** est complémentaire du **Guide d'Autorisation Managers (GAM) du Groupe SOCOTEC**. Il comprend également les comportements éthiques associés à une bonne conduite.

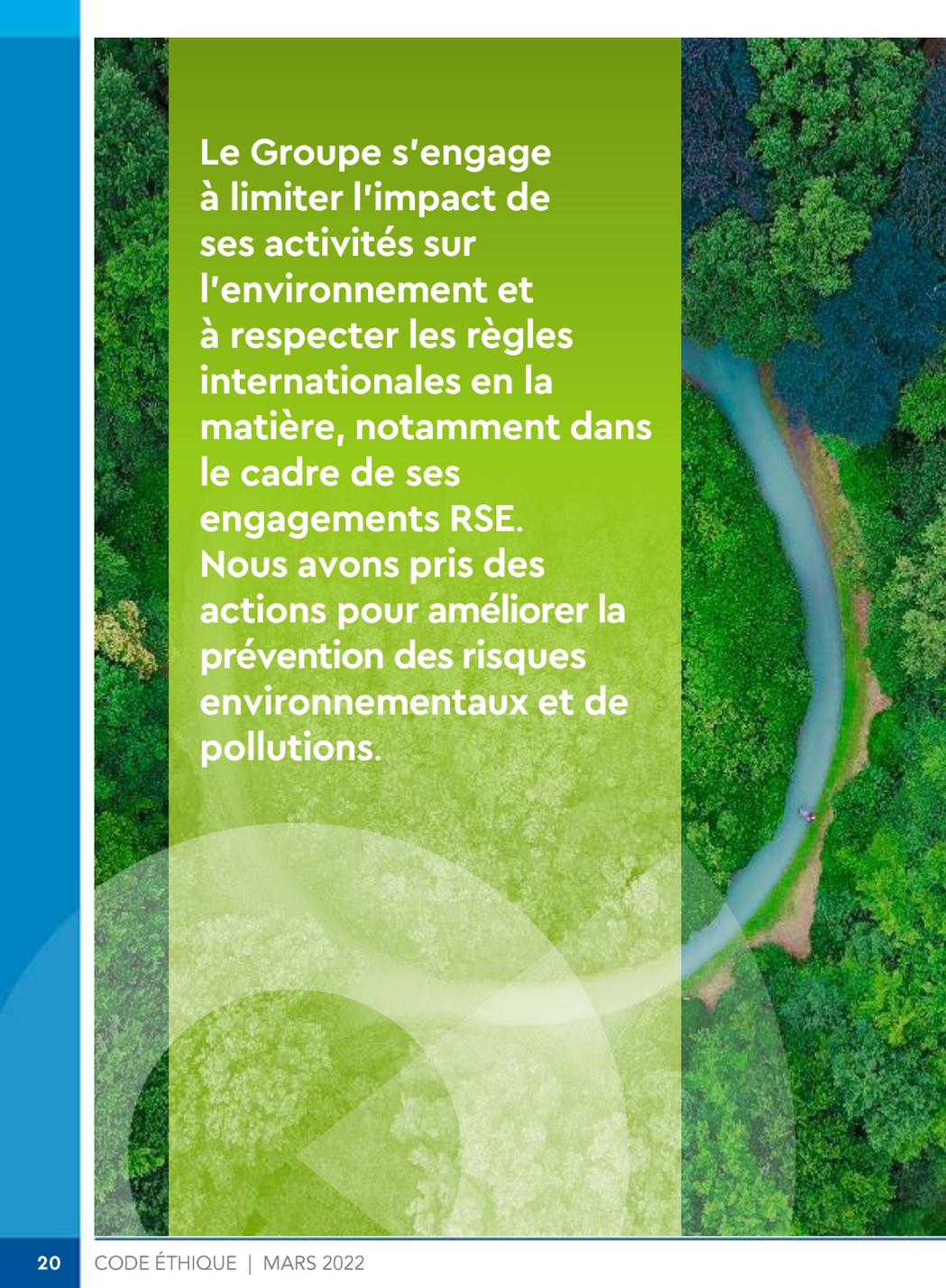
Le **Comité Éthique** est chargé de la mise en application du Code Éthique, de la réception des alertes relatives aux comportements non-éthiques et du suivi de l'application des dispositions des lois anti-corruption. Il est composé de trois membres\*. Il peut être saisi via le site [socotec.com](http://socotec.com) ou par mail [ethics.committee@socotec.com](mailto:ethics.committee@socotec.com)

Le **Comité d'Engagement et d'Investissement** est compétent pour toutes les questions relatives aux règles d'engagement du Groupe SOCOTEC qui lui sont attribuées. Pour l'utiliser, la fiche de saisine est disponible sur Intranet\*.

Le **Comité des Risques** est compétent pour toute question sensible relative aux activités Construction & Immobilier France\*.

Le Groupe Socotec bénéficie également d'une **auditrice interne**.

\* La liste des sujets de saisine est disponible sur le site [socotec.com](http://socotec.com) ou Intranet tout comme les coordonnées de ses membres pour toute demande.



Le Groupe s'engage à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et à respecter les règles internationales en la matière, notamment dans le cadre de ses engagements RSE. Nous avons pris des actions pour améliorer la prévention des risques environnementaux et de pollutions.

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant que collaborateurs du groupe SOCOTEC, nous nous inscrivons dans cet effort commun et y contribuons dans notre quotidien. Nous recherchons dans l'exercice de nos missions et de notre activité, le respect maximal de l'environnement.

**Nos engagements RSE sont explicités sur notre site internet.**

Notre engagement à l'égard de la **protection de l'environnement et du développement durable** est établi au travers d'actions telles que :

- La réduction de la consommation d'énergie par l'**usage rationnel et raisonné de l'énergie** notamment dans nos bâtiments et locaux de travail,
- La réduction de la consommation de **papier** ainsi que l'application de techniques d'économie dans toutes les entités du Groupe,
- L'usage raisonné des **ressources naturelles** quotidiennement,
- La **pérennité de l'entreprise**, grâce à son développement et à l'amélioration de sa performance économique,
- **L'emploi durable**, via une politique active de formation et de qualification de nos collaborateurs pour maintenir leur employabilité,
- La **réduction des rejets de gaz à effet de serre**, au travers d'une réflexion sur nos modes d'organisation et l'utilisation des véhicules,
- La **réduction des déchets et la valorisation systématique** de ceux qui peuvent l'être.

« Garantir la sécurité et préserver la santé de nos collaborateurs, par une démarche de prévention rigoureuse et une approche opérationnelle des risques »

*Extrait de la politique Qualité Sécurité du Groupe SOCOTEC*



## SÉCURITÉ

La sécurité est au cœur des préoccupations du groupe SOCOTEC :

- De par nos métiers et les missions que nous exerçons, nous sommes plus ou moins exposés aux risques. Notre devoir prioritaire est de faire de notre entreprise un cadre de sécurité pour l'ensemble de nos collaborateurs que ce soit dans les bureaux ou en missions.
- **A ce titre, nous formons nos équipes sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail. Nous respectons nos obligations et responsabilités en la matière.**
- L'accident de la route étant notre principal risque, **nous menons un programmé d'actions renforcées sur la prévention et la sécurité routière. Nous impliquons l'ensemble de nos managers et leurs équipes dans une dynamique d'amélioration continue.** Nous sommes signataires de la charte de la sécurité routière en France avec la déléguée interministérielle.
- Le Groupe SOCOTEC accompagne ses clients dans la prévention et la maîtrise des risques dans les domaines de la Qualité, la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Partout où les hommes et les femmes vivent et travaillent, nous intervenons pour prévenir les risques.

**C'est notre raison d'être. De ce fait nous nous devons d'être exemplaires vis à vis de nos clients.**

- Notre positionnement de tierce partie de confiance nous confère une exigence supplémentaire d'exemplarité et de performance dans ces domaines.



SOCOTEC

3

MISE EN ŒUVRE



Chaque société du groupe SOCOTEC a la responsabilité de veiller à ce que le présent Code Éthique soit mis en œuvre.

# MISE EN ŒUVRE DU CODE ÉTHIQUE

## APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC

Chaque société du Groupe SOCOTEC a la responsabilité de veiller à ce que le présent Code Éthique soit mis en œuvre, en fonction des contraintes et spécificités de son activité et de son implantation géographique.



À cet effet, nous devons tous être vigilants dans notre quotidien, mais aussi dans notre entourage au sein des équipes ou à l'égard des personnes placées sous notre responsabilité.

Le Groupe SOCOTEC veille à ce que chaque salarié du Groupe ait connaissance et ait compris le présent Code d'Éthique. Il est intégré dans les dispositifs qui régissent les relations collectives de travail (Règlement intérieur en France, Handbook au UK & aux US ...).

Le Comité Ethique du Groupe SOCOTEC composé de trois membres permanents, est garant du respect de la protection des lanceurs d'alertes :

- ✓ **Sebastien BOTIN** : Directeur des Ressources Humaines Groupe
- ✓ **Bastien SORET** : Secrétaire Général Groupe
- ✓ **Clémence CATTELAINE** : Compliance Officer Groupe

Le réseau Compliance Groupe animé par le Compliance Officer Groupe garantit une large diffusion de nos valeurs éthiques à travers le Groupe.

# RÉSEAU COMPLIANCE GROUPE



Les Local Compliance Officers assistent le Compliance Officer Groupe dans la diffusion locale du Code Ethique et la formation des salariés sur les sujets liés au Code Ethique dans les différentes filiales du Groupe.

Ils peuvent également être conviés lors des enquêtes diligentées par le Comité Ethique pour répondre aux alertes.

La liste, fréquemment mise à jour est également disponible sur Internet.

## Group Compliance Officer

Clémence CATTELAINE

## Local Compliance Officers

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Platform UK          | Jason GOODWIN       |
| Platform USA         | Christopher SCHIMPF |
| Platform Italy       | Marco ILLIANO       |
| Platform Germany     | Ludger SPEIER       |
| Platform Netherlands | Clémence CATTELAINE |
| Platform Spain       | Clémence CATTELAINE |
| Asia Area            | Dave Cheng LOON     |
| MENA Area            | Clémence CATTELAINE |

A hand holding a white megaphone with a black rim, set against a bright blue background. The megaphone is angled towards the right. The hand is visible from the bottom left, gripping the handle.

Pour tout non respect des règles du Code Ethique toute personne peut lancer une alerte.

Le lanceur d'alerte peut utiliser :

- la page dédiée sur le site [socotec.com](http://socotec.com)
- ou l'adresse email du Comité Éthique : [ethics.committee@socotec.com](mailto:ethics.committee@socotec.com)

Le signalement demeurera confidentiel

Travaillons **ENSEMBLE**  
à être **EXEMPLAIRES**



SOCOTEC